Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 29 (2005)

Artikel: L'utilisation partagée de l'eau à Porrentruy au XVIII siècle : une source de conflits
Autor: Bregnard, Damien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064436

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'utilisation partagée de l'eau à Porrentruy au XVIII[e] siècle.
Une source de conflits

La nature qui, dit-on, fait bien les choses, s'est rappelée à notre bon souvenir durant l'été 2003. La sécheresse prolongée nous a montré à quel point l'eau est précieuse. Malicieux clin d'œil à l'Année internationale de l'eau! Quand les rivières se font ruisseaux, il s'agit de fixer des priorités dans le partage de ce bien commun; naissent alors des tensions inévitables: faut-il accorder la préférence à l'agriculture, à l'industrie, aux loisirs?

Ce qui est vrai aujourd'hui l'était plus encore sous l'Ancien Régime, ainsi qu'en attestent, par exemple, les nombreux conflits entre meuniers[1]. A travers un cas où apparaissent divers types d'utilisateurs de l'eau à Porrentruy, nous montrerons quels sont les enjeux attachés à la gestion partagée du liquide tant recherché, dans la seconde partie du XVIII[e] siècle. Nous verrons l'emploi multiple que l'on fait de l'eau, ainsi que les problèmes (et leurs origines) rencontrés par les artisans.

L'usage de l'eau est un droit régalien. C'est en fief du prince – qui peut céder ce droit à une communauté ou à une institution – que les meuniers tiennent leur outil de travail. En échange de la jouissance du fief, le porteur doit s'acquitter d'une redevance annuelle (le «canon» ou le cens), versable en nature et/ou en espèces. Par exemple, François Prudon, meunier au moulin de la ville, doit à chaque Saint-Martin le canon respectable de huit bichots (3364 l.) de mouture*, deux livres en argent, trois livres de cire et un cochon gras[2].

Quelques utilisateurs de l'eau à Porrentruy en 1776

Le 11 juillet 1776, trois experts[3] désignés par le Conseil aulique sont chargés de statuer sur les plaintes du meunier de la ville et de la meunière du bourg, pour une fois unis, contre leur homologue des Vauches et de nombreux autres utilisateurs des cours d'eau bruntrutains situés en amont (voir le dessin de J.-Cl. Bouvier à partir du plan de Porrentruy de 1752[4] [Fig. 2], et l'extrait du même plan reproduisant le quartier de Saint-Germain [Fig. 3]). Les experts parcourent les lieux en compagnie des parties le matin, seuls l'après-midi; vers six heures du soir, ils reviennent à l'Hôtel de Ville donner leurs recommandations[5]. Le tableau ci-dessous dresse la liste des parties en présence.

Exploitant	Exploitation	Propriétaire
Prudon François	Moulin de la ville [A97][6]	fief du prince
Jecker Thérèse	Moulin du bourg [A14]	fief du prince
Contre		
Berbier André	Scierie du Voyeboeuf[7]	Berbier André
Chariatte Ignace	Moulin des Vauches [D125]	fief de l'Hôpital[8]
Nicol Henri	Tannerie [D109]	Nicol Henri
Meil Bernard	Teinturerie [D109]	Meil Bernard
Cuenin[9] Germain	Tuilerie de la ville [D118]	fief de la ville
Rougemont, conseiller de ville	Usine (foulon) au val de Fontenais[10]	Rougemont
Voisard Jean-Pierre	Usine (foulon) à la Vauche [D230][11]	Voisard Jean-Pierre
Ducrain[12] Ignace	Pré [D124]	Ducrain Ignace
Leo C. A.[13]	Jardin	Leo C. A.

[1] *Au XVIII[e] siècle, les tenanciers successifs des moulins du bourg (ou du faubourg, famille Jecker) et de la ville (famille Saner) s'opposent des décennies durant quant à l'utilisation de la force hydraulique (Archives de l'ancien Evêché de Bâle - abrégé désormais AAEB - B 239 Porrentruy / 5). Sur les tenanciers du moulin du bourg, voir Raymond Schelcher,* Les Jecker à Porrentruy, *dans* L'Hôtâ *N° 27, 2003, pp. 71-82.*

[2] *Grosse de la reconnaissance générale du ban et territoire de Porrentruy, mai 1755 (AAEB, B 135 / 90, p. 30). Pour davantage de précisions sur le statut juridique du moulin, on consultera avec profit l'ouvrage d'Alfred Ribeaud,* Le moulin féodal. Etude de droit et d'histoire sur la Principauté épiscopale de Bâle, *Lausanne, Genève, 1920.*

[3] *Jean-Pierre Corbat, de Buix; Jacques Cattin, de Fregiécourt; Jean-Baptiste fils de feu Pierre Salomon, de Chevenez. Tous trois sont meuniers: on a eu soin de choisir des gens du métier!*

[4] Atlas du ban et territoire de Porrentruy, *1752-1754, dressé par les commissaires Jaquet et Laubscher (Porrentruy, Musée de l'Hôtel-Dieu, GA 635).*

[5] *Le procès-verbal de la journée est conservé aux AAEB, B 239 Porrentruy / 5, 11 juillet 1776, et 137 J:* Moulins de Porrentruy, *1734-1785, pièce G, 19 juillet 1776, 35 p.*

[6] *Les références entre crochets renvoient au plan de Jaquet et Laubscher. La lettre désigne la partie du plan et le chiffre le numéro de la parcelle. Par les mêmes indications, on pourra également accéder au descriptif de chaque parcelle donné par un document complémentaire:* La reconnaissance générale du ban et territoire de Porrentruy *(1752-1754), conservée aux AAEB, B 135 / 90. Le cadastre de Porrentruy pour l'an VIII (Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, II / 67) contient une table de concordance entre ses propres coordonnées et celles du plan de 1752, ce qui permet d'identifier une parcelle et son propriétaire sur près de cinquante ans.*

[7] *Le quartier du Voyeboeuf, du nom de la rivière venue de Courgenay, se situe à l'est de Porrentruy. Il ne figure pas sur le dessin de J.-Cl. Bouvier.*

[8] *L'Hôpital bourgeois de Porrentruy possédait, outre une grande fortune en espèces, un patrimoine foncier important (terres, maisons, moulins...), dont les revenus permettaient à l'institution de faire face à ses dépenses. A ce sujet, voir le livre de Pierre-Yves Donzé,* L'hôpital bourgeois de Porrentruy 1760-1870. Gestion du patrimoine, médicalisation des soins et assistance aux pauvres, *Porrentruy, Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation, 2000, pp. 60-62.*

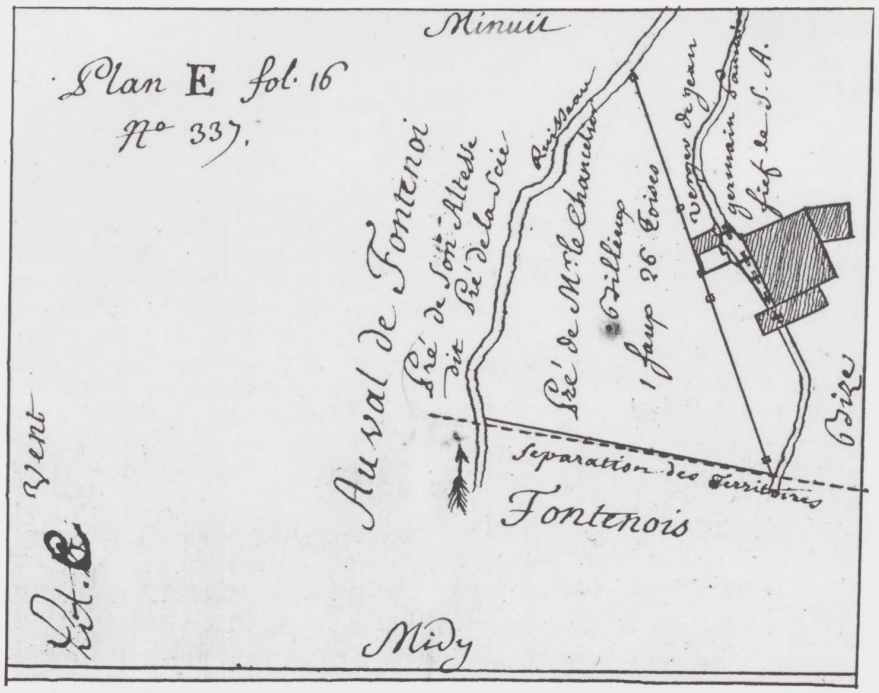

Figure 1: Plan des installations de la Rasse en 1782 (AAEB, B 239 Porrentruy / 11, 1780-1782: Pré au val de Fontenais, ad. 10 mai 1782). Outre le moulin, l'eau y actionne une rasse et une ribe*. L'état des lieux dressé par Pierre-François Paris, géomètre et directeur des bâtiments du prince-évêque, n'est pas à l'avantage du tenancier: «Les canaux des rouages sont dans un état au-dessous du médiocre. (...) Dans l'intérieur, l'empoutrage est pourri. (...) Toutes les meules tournantes, et surtout la première, sont usées. (...) Tout le bâtiment de l'usine (...) a été très négligé (...), presque tout y est dans un pauvre état.» (AAEB, B 239 Porrentruy / 6, 1780-1787: Moulin de la Rasse (2e p.), 29 mars 1782.)*

D'autres artisans ne sont pas cités à comparaître: sur une dérivation du Bacavoine (que l'on appelait simplement «ruisseau de Fontenais»), Jean Germain Paumier tient le moulin de la Rasse [E338] en fief de Son Altesse. Toujours en fief du prince, Grégoire Brieffer tient, quant à lui, le moulin de la Rochatte [F107], où l'on trouve également une scierie, ainsi qu'une vauche*[14]. En outre, les tanneurs et teinturiers figurant sur l'atlas de 1752[15] exercent peut-être encore en 1776 sans être pris à partie par les plaignants. Cette énumération n'a aucune prétention exhaustive.

A l'exception des meuniers de la ville et du bourg, les utilisateurs de l'eau se tiennent hors les murs, soit le long du ruisseau de Fontenais (la Rasse, la Vauche, l'usine de Rougemont[16]), soit sur le cours de l'Allaine (ou de ses dérivations) et du Voyeboeuf, en amont de la ville surtout (scierie du Voyeboeuf, moulin des Vauches, tuilerie de la ville, tanneries, teintureries) ou en aval (moulin de la Rochatte).

L'eau permet au tanneur de ramollir les peaux, au teinturier de rincer les étoffes, au tuilier d'«humecter» la terre. Mais c'est surtout l'énergie qu'elle fournit que l'on recherche pour moudre le grain, écraser les fruits, scier le bois, travailler le fer, fouler les cuirs ou le droguet*, etc.[17]Au total, la force hydraulique actionne plus d'une dizaine d'installations. Si le nombre peut paraître important, il faut savoir par exemple que La Brévine compte pas moins de cinq moulins en 1803[18]; or le potentiel énergétique de l'eau dans ce village est bien moins important qu'à Porrentruy, véritable «carrefour des eaux».

[9] Au XIXe siècle, la tuilerie continuera d'être exploitée par la famille Cuenin (Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, II. Révolution et Empire / 101: Emphitéoses, emprunt forcé, an II et suivants).

[10] Le val de Fontenais, où coule le Bacavoine, au sud de Porrentruy, n'apparaît pas sur le dessin de J.-Cl. Bouvier (Fig. 2).

[11] La Vauche, en direction de Fontenais, ne figure pas sur le dessin de J.-Cl. Bouvier (Fig. 2).

[12] On trouve aussi l'orthographe «Ducret».

[13] C. A. Leo est secrétaire à la chancellerie de Son Altesse. Il possède un jardin situé le long du canal du moulin du bourg.

[14] AAEB, Procédures civiles de la ville de Porrentruy, 23 juin 1768; B 239 Porrentruy / 6, 2 décembre 1763.

[15] Tannerie de Sébastien Béchaux [F86 et F87, place des Bennelats]; tannerie de Jean-François Rougemont [F72] et teinturerie d'Henri Joseph Mettuat [F73], situées à la bien nommée rue des Tanneurs; teinturerie de Nicolas Joseph Mettuat [D116, faubourg St-Germain]. Seule la tannerie Béchaux [F86 et F87] existe encore en l'an VIII (Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, II / 67).

[16] L'usine se situe vraisemblablement sur la parcelle [D73], appartenant en 1752 à François Rougemont, qui a obtenu l'autorisation de la construire en 1766 (B 239 Porrentruy / 4, 1321-1766: Moulin à émoudre, foulerie..., 25 septembre 1766). Elle est située «200 pas en aval de la vauche de Guélat bonnetier» [D239(?)], sur le Bacavoine.*

[17] Ni l'atlas ni la reconnaissance du ban de Porrentruy de 1752 ne font état de machines utilisant la force hydraulique chez les tanneurs et les teinturiers. Par contre, le maître chamoiseur Boichat, installé au Voyeboeuf, fait fouler ses cuirs au val de Fontenais (AAEB, B 239 Porrentruy / 4, 1718-1758: Poudrerie du Voyeboeuf, 26 mars 1755).*

[18] Raoul Cop, Moulins oubliés du Haut-Jura neuchâtelois. Histoire, fonctionnement, inventaire, *La Chaux-de-Fonds, chez l'auteur, 1987, p. 32.*

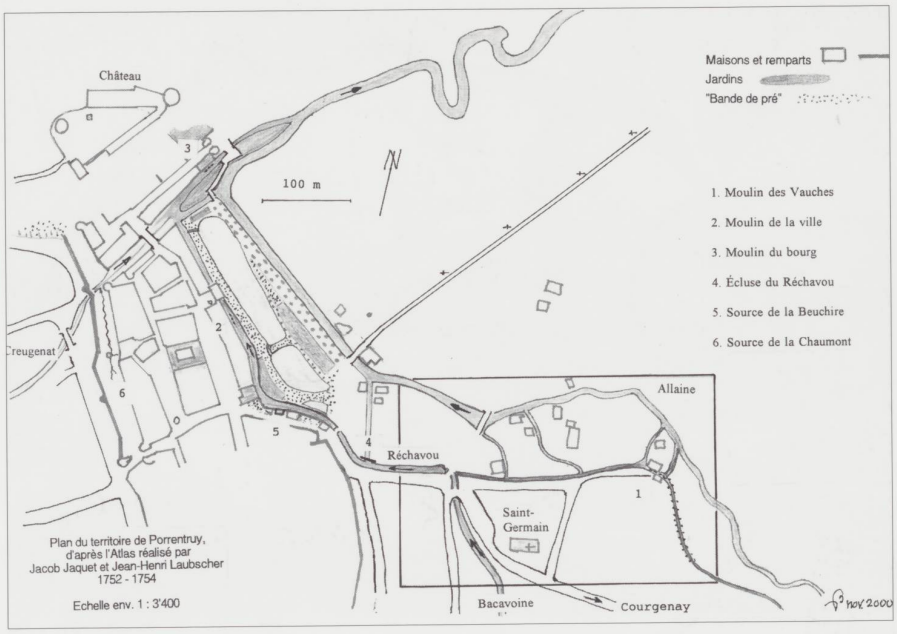

*Figure 2: Plan de Porrentruy en 1752, dessin de Jean-Claude Bouvier, d'après l'*Atlas du ban et territoire de Porrentruy *dressé par les commissaires Jaquet et Laubscher, conservé au Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy, GA 635)*

Porrentruy, carrefour de l'eau

Le système hydrographique de Porrentruy se divise, grosso modo, en deux parties. L'Allaine, alimentée par le Voyeboeuf, s'approche de la vieille ville par l'est, reçoit les eaux du Creugenat à la hauteur du moulin du bourg pour s'en aller en direction de Courchavon. Quelques tanneurs et teinturiers, le tuilier de la ville et le meunier de la Rochatte utilisent ce réseau. Les deux meuniers plaignants par contre profitent d'un autre réseau, plus élevé, coulant au sud et qui, sans l'écluse du Réchavou[19], aurait une tendance naturelle à rejoindre celui de l'Allaine. Le canal du moulin de la ville, alimenté notamment par la source de la Beuchire[20] et le Bacavoine, fait tourner les roues dudit moulin. Il se jette ensuite dans le Creugenat, qui bénéficie des apports des sources de la Chaumont et du Mapechu[21]. C'est un bras canalisé du Creugenat, longeant par la gauche une île formée de jardins[22], qui actionne les roues du moulin du bourg, avant de rejoindre l'Allaine en aval du moulin.

Si Porrentruy a l'avantage de drainer les cours d'eau des environs, la nature karstique du sol engendre une grande nervosité du régime des sources, qui se gonflent et se vident très rapidement; les débits sont très irréguliers[23]. Seul l'aménagement de retenues d'eau, de dérivations (canaux), de vannes régulatrices (écluses) permet de surmonter cet obstacle; mais on est loin encore d'un travail continu. L'ennemi numéro un des meuniers reste l'étiage, c'est-à-dire les basses eaux. L'été s'avère naturellement une saison critique, mais il n'est pas rare non plus que le gel empêche les ouvriers de travailler. Ainsi, le D[r] Nicolas Godin[24], médecin du prince, raconte dans ses mémoires que les cours d'eau ont gelé du 8 décembre 1788 au 7 février 1789, qu'il a fallu continuellement casser la glace aux abords des moulins et faire du feu sous les roues. Ordre a été donné aux meu-

[19] *Le Réchavou (ou Rinçoir) longe l'actuel centre Coop.*

[20] *La Beuchire est une résurgence de la rivière souterraine l'Ajoulote, venue de Haute-Ajoie. Elle sort à la hauteur de la porte Saint-Germain, entre [A111] et [A112].*

[21] *En français le Malpertuis ou le mauvais trou, situé entre [A33] et [A38], aujourd'hui sous la Banque cantonale du Jura (Chaumont 10), à proximité immédiate de la source de la Chaumont; le Mapechu n'apparaît pas sur le dessin de J.-Cl. Bouvier. On notera que le meunier de la ville, au contraire de son homologue du bourg, ne bénéficie pas de l'énergie apportée par le Creugenat, la Chaumont et le Malpertuis. Un plan de 1807 (AAEB, AP 10/36, 7 mars 1807) montre que le meunier du bourg a effectué les travaux nécessaires pour que son moulin soit aussi actionné par le canal du moulin de la ville; nous ignorons si c'est déjà le cas en 1776.*

[22] *Les jardins existent toujours mais, accolés aux maisons du faubourg, ils ne forment plus une île.*

[23] *Ami Lièvre, Jean Fernex, Pierre-Alain Gretillat,* Les eaux souterraines du Jura tabulaire d'Ajoie. Évolution de la qualité bactério-chimique, évaluation et protection des ressources, *dans* Actes de la Société jurassienne d'Émulation *1992, pp. 187-250. Nous remercions le premier des auteurs pour ses conseils avisés, ainsi qu'Ursule Babey et Jean-Claude Bouvier pour leur relecture attentive de ce texte.*

[24] Remarque et observation sur les effets du froid de l'hiver 1788 à 1789, *chapitre qui suit les* Observations médico-chirurgicales tirées du journal de protique, *de Nicolas Godin (manusscrit conservé à la Bibliothèque cantonale jurassienne, p. 278).*

*Figure 3 : Les Vauches, le faubourg Saint-Germain, Sur-les-Ponts en 1752. Extrait agrandi de l'*Atlas du ban et territoire de Porrentruy *de 1752, feuillet 9ga (Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy).*
Photographie Jacques Bélat.
Le réseau de canaux au sud de l'Allaine a disparu aujourd'hui. Au moulin des Vauches [D125], un canal suspendu, en bois, traversant le pré de l'hôpital [D126], dirige l'eau qui tombe sur les roues (Mémoire de Pierre-François Paris, 13 juillet 1776, AAEB, B 239 Porrentruy / 5).

niers de ne pas cesser de moudre, afin d'empêcher l'eau de geler[25].

Le meunier des Vauches, distributeur tout puissant

C'est précisément en période d'étiage que les conflits surgissent; «l'affaire» de 1776 n'éclate pas en été par hasard: le Conseil aulique ne manque pas de relever «la sécheresse actuelle qui réduit les meuniers à ne pouvoir quasi plus moudre».[26]

La meunière du bourg et son homologue de la ville reprochent surtout à leur collègue des Vauches, Ignace Chariatte, de refouler l'eau dans l'Allaine, qui n'alimente pas leur moulin; il en irait différemment si l'eau rejoignait le canal situé plus au sud, qui se jette ensuite dans le Réchavou puis dans le canal du moulin de la ville (voir le dessin de Jean-Claude Bouvier). Le fait est confirmé par Pierre François Paris[27] lui-même. Les plaignants accusent encore d'autres utilisateurs de détourner le cours de l'Allaine à leur profit. Ainsi, Nicol a pratiqué une ouverture dans le canal de l'Allaine pour conduire les eaux à sa tannerie [D109][28]. Quant au tuilier Cuenin [D118], il lève l'empalement* qui ferme le canal passant vis-à-vis de chez lui. «S'il a besoin d'eau, qu'il aille à la rivière en chercher!» (p. 5) Même certains particuliers, tel Ignace Ducrain [D124], profitent d'arroser leurs prés en creusant des fossés (p. 7). Si l'eau ne représente évidemment pas une force divisible à l'infini, les problèmes viennent aussi du fait que les fouleurs du Val de Fontenais retiennent l'eau du Bacavoine quatre à six fois une à deux heures par jour pour actionner leurs machines, laps de temps durant lequel les plaignants prétendent devoir chômer (pp. 9-10, 15-16), malgré les nombreuses autres sources d'approvisionnement.

[25] *Ordonnance du 5 janvier 1789 (AAEB, B 225, N° 693 B).*
[26] *AAEB, B 239 Porrentruy / 5, 16 juillet 1776.*
[27] *Mémoire de Pierre-François Paris, 13 juillet 1776, AAEB, B 239 Porrentruy / 5. On remarquera que l'avis des «Experts-meuniers» est renforcé par l'autorité de Paris.*
[28] *AAEB, 137 J, pièce G, 19 juillet 1776, pp. 4-5. C'est de ce document que sont tirées les informations qui suivent.*

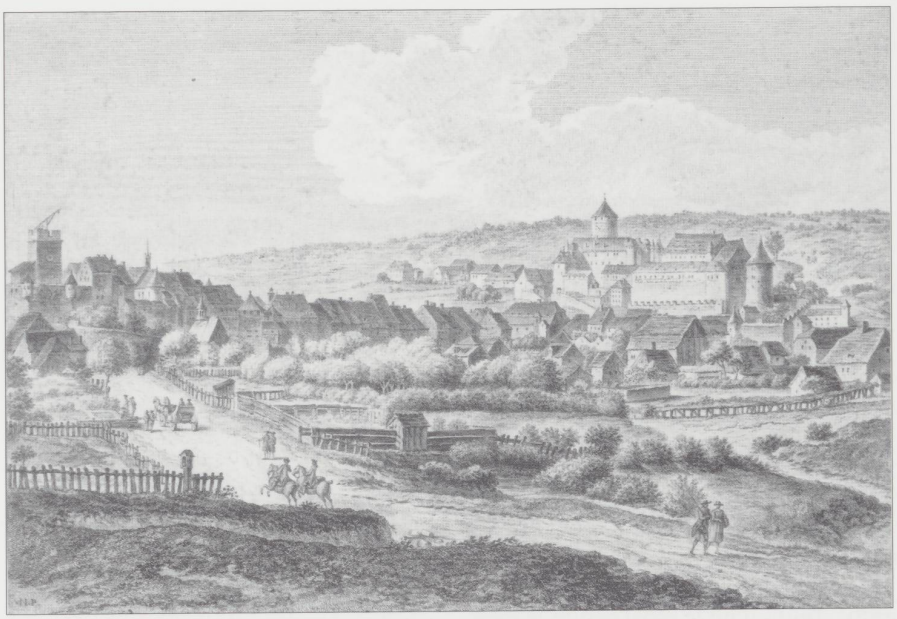

Figure 4: «Vue de la Ville et du château de Porrentru Résidence du Prince Évêque de Bâle», *eau-forte dessinée par Alexis-Nicolas Pérignon et gravée par François-Denis Née, 1780-1788. Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy. Au premier plan, la route de Courgenay. A droite au second plan, l'aqueduc de bois apportant l'eau au moulin des Vauches. L'eau tombe par-dessus les roues, offrant un rendement et des capacités de mouture nettement plus élevés que si elle faisait tourner les roues par-dessous, comme c'est le cas aux moulins de la ville et du bourg. Les travaux en cours sur le toit de l'église Saint-Pierre, tout à gauche, permettent de dater le dessin de 1776, année du litige en question.*

Rivières obstruées

Pourtant, le détournement et les retenues momentanées de l'eau ne sont pas seuls en cause. Les cours d'eau sont obstrués par toutes sortes de matériaux. Par exemple, les peaux que le tanneur Nicol met à tremper absorberaient tant d'eau que les experts recommandent d'y renoncer (pp. 26-27). Moins excusable, Berbier jette carrément son «rasun» (sciure) dans le ruisseau du Voyeboeuf (p. 8). De là aux Vauches, ce sont les branches des saules plantés dans les prés bordant les canaux, qui ralentissent le cours de l'eau. Enfin, du corps de garde de Saint-Germain [A113] jusqu'au moulin du bourg, le canal du moulin de la ville est obstrué par les «démolissements des murs, fourneaux» et autres déchets quotidiens que les particuliers y jettent (p. 4), ce que les experts conseillent d'interdire (pp. 29-30). Déjà en 1753, la meunière de la ville, Anne-Marie Theuvenat née Saner, s'est plainte auprès du prince-évêque que les Bruntrutains jettent les cendres de leur lessive, des débris et des ordures dans le canal de son moulin[29]. Ce comportement douteux n'est toutefois pas l'apanage des gens de Porrentruy. En 1765, les moulins du Locle sous le village «chôment une bonne partie du temps» parce qu'un obstacle malencontreux dirige «les immondices vers leur canal d'amenée»[30].

Qui doit entretenir les cours d'eau?

Il s'agit donc de curer les cours d'eau. Mais il règne un certain flou juridique autour de l'entretien des canaux et des écluses, les responsabilités sont mal définies. La réglementation sur les moulins[31] mise en place par les princes-évêques n'aborde pas le problème, cherchant en premier lieu à protéger le client contre l'âpreté au gain des meuniers. Les

[29] *Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, III. Ville / 24, 1680-1779: Actes relatifs au canal des moulins de la ville et du bourg, 1753, 16 novembre et suivants: plaintes de la veuve Saner.*

[30] *Raoul Cop, op. cit., p. 112.*

[31] *Voir notamment le* Règlement pour les moulins de la ville de Porrentruy et de la seigneurie d'Ajoie, *du 13 août 1762 (AAEB, B 225, N° 543 B).*

livres de fiefs[32] indiquent certes que les meuniers de la ville et du bourg doivent entretenir les rouages, la toiture, le bâtiment et autres dépendances du moulin, de sorte que le canon puisse être acquitté. Mais ils ne précisent pas à qui incombe l'entretien de la rivière en amont, ce qui laisse ouverte la voie aux conflits, lors desquels on profite alors de préciser la législation. Ainsi, le Conseil aulique enjoint le meunier des Vauches d'entretenir «ses écluses, canaux ou cheneaux de bois» du Voyeboeuf à son moulin[33]. Le meunier de la ville assumera la lourde tâche d'entretenir le canal depuis le moulin des Vauches jusqu'à la boucherie, construite par-dessus le canal du moulin de la ville[34]. La meunière du bourg prendra le relais, nettement plus court, de la boucherie jusqu'à son moulin.

Le conflit de 1776 révèle une négligence crasse dans l'entretien des canaux et des écluses. Au moulin des Vauches, il se perd beaucoup d'eau, accusent les plaignants[35].

Les experts confirment: la première écluse doit être reconstruite (p. 22). Tout comme la grande écluse du Réchavou, dont l'entretien – peu soigné – incombe au meunier de la ville: les experts conseillent à Prudon de poser le cartelage* sur un lit de marne mêlée à de la mousse, afin que l'étanchéité soit parfaite (pp. 27, 28). Entendant «donner plus de cours et de force aux eaux» (pp. 28, 29), ils lui recommandent également de nettoyer et d'abaisser d'un demi-pied (16 cm) la portion du canal qu'il est chargé d'entretenir. On notera encore que le déchargeoir* du tanneur Nicol fuit, lui aussi (p. 26), de même que celui du teinturier Meil (pp. 25, 26).

Le Conseil aulique agacé

Le tableau qui ressort de l'affaire de 1776 n'est pas à l'avantage des Bruntrutains: les particuliers laissent la végétation envahir les cours d'eau, qu'ils utilisent comme déchetterie. Quant à ceux qui seraient plus directement intéressés à bénéficier d'une force motrice efficace, ils négligent l'entretien des aménagements et rejettent les responsabilités sur la concurrence. La négligence des meuniers a le don d'irriter profondément le Conseil aulique, dont la décision[36], tombée le 17 septembre, reprend pour l'essentiel les recommandations des experts, non sans tancer vertement... les plaignants! «Il leur est enjoint très expressément de nettoyer et d'entretenir par la suite, et mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, en particulier le meunier de la ville, les canaux et ouvrages» dont ils ont charge. Les deux meuniers doivent encore enlever les décombres qui croupissent au bord de l'eau. Ils peuvent, à leurs frais, élargir le canal en aval des Vauches. La défaite est totale pour les plaignants, qui se voient de plus chargés des coûts de l'expertise. Seul motif de satisfaction, le meunier des Vauches devra effectuer les aménagements nécessaires – aux frais des plaignants toutefois – pour renvoyer l'eau dans le canal qui alimente le moulin de la ville; les travaux se feront en présence des représentants de l'hôpital, propriétaire du moulin : il s'agit de ne pas froisser les susceptibilités...

[32] *AAEB, Codex 315, pp. 614 (1693-1775) et 624 (1693-1777).*
[33] *AAEB,* Procédures civiles de la ville de Porrentruy, *1776, 23 juillet et suivants.*
[34] *[A93] Le bâtiment, qui n'existe plus aujourd'hui, était situé près du N° 6 de l'actuelle rue J.-Trouillat.*
[35] *AAEB, 137 J, pièce G, 19 juillet 1776, pp. 7-8.*
[36] *AAEB,* Procédures civiles de la ville de Porrentruy, *1776, 23 juillet et suivants.*

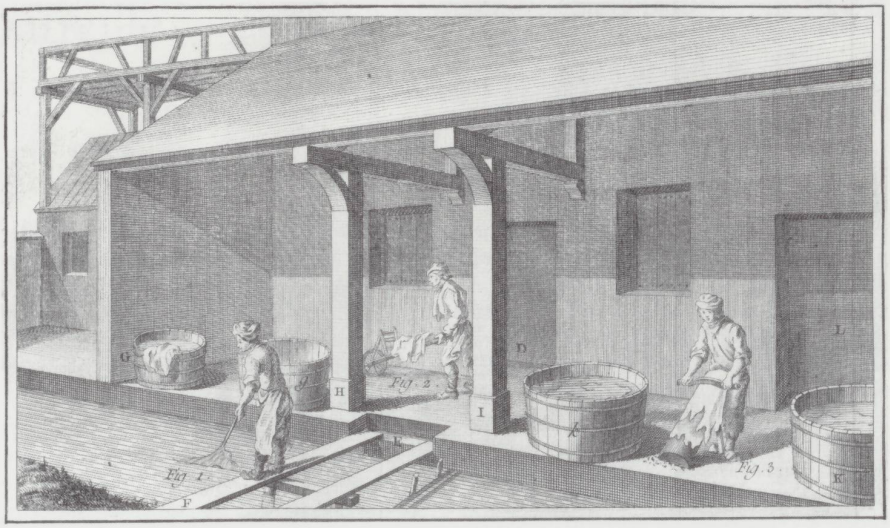

Figure 5: Tanneur: travail de rivière (L'Encyclopédie. Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts méchaniques, *8e livraison, 9e vol., Paris 1771, «tanneur», planche III). «Fig. 1: Ouvrier qui, avec de longues pinces ou tenailles de fer, rince les peaux qui trempent dans la rivière; elles sont attachées par la tête à un pieu ou à la planche sur laquelle est placé l'ouvrier.» Exemplaire conservé à la Bibliothèque cantonale jurassienne, Fonds ancien. Photographie Jacques Bélat.*

Les intimés par contre s'en tirent plutôt bien: les fouleurs du val de Fontenais peuvent continuer à retenir l'eau, de façon raisonnable. Le tanneur Nicol est toujours autorisé à remplir son bassin et à laisser tremper ses peaux dans le canal. Seul le tuilier Cuenin s'engage à ne pas prendre d'eau «par l'empalement* construit auprès du coin du verger des filles Tannacker» [D113].

Intérêts privés, bien public

En réalité, le mobile qui sous-tend toute l'affaire, mais que nul n'ose exprimer, reste la méfiance face à la concurrence, doublée d'une bonne dose de mauvaise foi. D'autres conflits en témoignent.

En 1730, le poudrier du Voyeboeuf, Nicolas Jaquemont, construit une retenue d'eau pour actionner ses machines. Les meuniers de la Rochatte, du bourg et de la ville saisissent alors la justice, expliquant par une jolie formule que l'intimé a «même enclavé les sources»[37]. Ce à quoi le commissaire Jaquet rétorque que les plaignants n'ont qu'à, eux aussi, construire des réservoirs plutôt que de laisser perdre l'eau[38]. Le successeur de Jaquemont au Voyeboeuf, Nicolas Boichat, établit une scierie vers 1760, malgré l'opposition de Jean Germain Paumier, de la Rasse, qui trouve la concurrence trop rude[39]. Quand le même Boichat demande l'autorisation de construire une tuilerie, ce sont Joseph Cuenin, maître tuilier de la cour et de la ville, et Joseph Steullet, maître tuilier à Charmoille, qui prétendent que le pays compte déjà bien assez de tuileries[40]. En 1768, Jean Germain Paumier (cité plus haut) se plaint du fait que Grégoire Brieffer, meunier à la Rochatte, a «levé une scierie» proche de son moulin, après que Nicolas Boichat a fait de même au Voyeboeuf. Pourtant, ce n'est pas une question de partage de la force hydraulique: Paumier utilise le ruisseau de Fontenais alors que c'est l'Allaine qui fait tourner les roues de la Rochatte! D'ailleurs, le Conseil des finances n'est pas dupe de l'attitude protectionniste de Paumier: «Un moulin une fois construit

[37] Très humble requête des meuniers de la Rochatte, du bourg et de la ville à Son Altesse, *30 août 1730 (AAEB, B 239 Porrentruy / 4, 1718-1758 : Poudrerie du Voyeboeuf).*

[38] *Relation de Jaquet, conseiller, procureur général, à Son Altesse, 22 août 1730 (idem).*

[39] *AAEB, B 239 Porrentruy / 4, 1758-1767 : Nouvelle scierie et tuilerie au Voyeboeuf, 3 mars 1758.*

[40] *Idem, 8 février 1762.*

pourrait-il en vertu de sa seule existence s'opposer à l'établissement d'un autre», surtout à une époque où «la pluralité de ces sortes d'usines favorise le bien public en tant qu'elle produit l'émulation, la célérité du travail et le bon marché»[41]? On entrevoit ici le fond du problème: alors que les autorités, nourries de la pensée rationaliste de leur siècle, tentent d'imposer le progrès et d'accroître la prospérité publique par le travail et la saine concurrence, les meuniers de Porrentruy témoignent d'une propension certaine à négliger l'entretien de leur outil et manifestent un comportement individualiste pour le moins affirmé. Pourtant, un minimum de bonne volonté, alliée à un maniement habile des nombreuses vannes et écluses, permettrait de juguler les inconvénients liés à l'inégalité du débit.

L'eau, précieuse

L'affaire de 1776 nous rappelle l'importance économique et sociale de l'eau pour les artisans d'Ancien Régime, notamment ceux qui l'utilisent pour sa force. Son prix dépend de plusieurs contraintes, pour certaines incontournables. Ainsi, la nature karstique du sous-sol jurassien, favorisant l'alternance rapide des étiages et des crues, représente une donnée avec laquelle les utilisateurs doivent composer. Eau capricieuse, eau précieuse!

La vulnérabilité des meuniers, des fouleurs, des scieurs n'est pas sans rapport non plus avec le caractère monoénergétique de la force qui actionne leurs machines. Pas de moulin à vent à Porrentruy, ni encore d'électricité. Quant aux meules actionnées par des chevaux, elles ne conviennent qu'à de menus travaux.

Dans ce contexte, et pour focaliser notre attention sur la meunerie, le raccourci, peut-être simpliste, n'en est pas moins vrai: sans eau, pas de pain. Formule à laquelle il faut ajouter une dernière contrainte: comme la farine ne se conserve que peu de temps, le meunier doit être capable de moudre presque quotidiennement, pour satisfaire aux besoins d'une population au mode alimentaire encore très dépendant des céréales. D'où l'intérêt de maîtriser en permanence l'eau et son débit, chose impossible sans une utilisation concertée du précieux liquide.

Damien Bregnard, Bonfol

[41] *AAEB, Procédures civiles de la ville de Porrentruy, 23 juin 1768.*

Quelques termes techniques

Les termes définis ci-dessous sont suivis d'un astérisque dans le texte.

Cartelage: pierre de taille.

Chamoiseur: le travail du chamoiseur consiste à rendre les peaux de mouton, de chèvre aussi souples que celle du chamois.

Déchargeoir: écluse servant à vider un bief par le fond.

Droguet: étoffe de laine de bas prix.

Empalement: vanne d'une écluse, qui permet de retenir ou de lâcher l'eau (aujourd'hui: pale).

Mouture: mélange d'un tiers de froment, d'un tiers de seigle et d'un tiers d'orge.

Rasse: scie; par extension, scierie.

Ribe: moulin à meule tronconique dressée, servant à broyer les fibres du chanvre, les graines oléagineuses, les fruits, etc. Synonyme de battoir ou «rebatte».

Vauche: foulon. Une vauche pouvait fouler des tissus, des cuirs, etc.